LECURU Hugo GAUTIER Arthur L1 Groupe A

Le 16/05/14

<u>TAI V.I :</u> <u>Sujet 7 : Le Fonctionnement des radars autoroutes</u>

Introduction

Radar signifie RAdio Detection and Ranging. La première loi concernant les restrictions de vitesse date de 1889. Elle imposait une limitation à 30 km/h en route et 20 km/h en ville. Puis, en 1922, le premier code de la route libère les automobilistes de ces limites. Des limitations seront rétablies en 1954. Ces limitations seront fluctuantes jusque novembre 1974, où est fixé le seuil actuel : 130 km/h sur autoroute. En France, l'ensemble des radars sont de type Mesta. En 1946, le premier radar automatique, le Mesta 100 est testé. Entre 1974 et 2003, deux autres radars sont utilisés (en majorité), le Mesta 206 et le Mesta 208. Puis, en 2003, le gouvernement met en place un dispositif expérimental dont le but est d'automatiser la constatation de certaines infractions routières. Cette même année, le Ministre de l'Intérieur (N. Sarkozy) et le Ministre des Transports (G. de Robien) inaugure le premier radar, à La-Ville-du-Bois. Depuis 2004, le parc radar se déploie et se perfectionne partout en France. Enfin, en 2006, Sagem Sécurité (appartenant au groupe Safran), remporte un appel d'offre européen et se voit confier la mise en place d'un plus grand parc de radars automatiques de contrôle de vitesse.

- I. <u>Les Radars à ondes radios</u>
- II. Les Radars LIDAR

Conclusion

Depuis la mise en place du déploiement du parc radar en 2003, plus de 2200 radars ont été installés sur les routes françaises. En cas de contraventions, les sanctions peuvent aller jusque 1500€ d'amende, une confiscation du véhicule, une obligation de réaliser un stage de sensibilisation à la sécurité routière mais également une suspension du permis de conduire pour une durée de 3 ans (au plus). Depuis 2007, pour montrer son mécontentement contre les radars, le FNAR (Fraction Nationaliste Armée Révolutionnaire ou Front National Anti Radars) a réalisé et revendiqué plusieurs attentats à l'explosif contre des radars automatiques de la région parisienne. La Sous-Direction Antiterroriste s'est chargée de l'enquête et a mis en examen le chef et unique membre du groupe. Toutes dégradations d'un bien public (comme un radar) peut être puni jusqu'à une peine de 3 ans d'emprisonnement et de 45 000€ d'amende. En 2010, 10,2 millions d'automobilistes ont été verbalisés grâce aux radars, ce qui a rapporté plus de 950 millions d'euros. Enfin, les accidents de la route due à la vitesse, ont fortement diminué depuis la mise en place du parc radar grâce à la menace que les radars font peser sur les automobilistes.

Bibliographie

Articles Wikipédia sur les radars

Cours de physique de Tle S

http://www.futura-sciences.com/magazines/matiere/infos/qr/d/matiere-fonctionne-radar-routier-1602/

http://jmpodvin2000.free.fr/evaluation/T13/docs/doppler_dossier.pdf